

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

3.3 –Schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne : Étude des digues en Gironde

RAPPORT

La situation des digues en Gironde

La Garonne en Gironde est endiguée sur la quasi totalité de son cours. Outre les ouvrages anciens de l'agglomération bordelaise, la Garonne en amont a connu durant l'après-guerre de nombreux endiguements destinés à protéger des terres agricoles. De l'amont de Bordeaux jusqu'à la limite avec le Lot-et-Garonne, il existe 69 km de digues pour un linéaire de cours d'eau de 65 km.

Dans les zones rurales, les ouvrages ont été créés par des associations ou des syndicats de propriétaires, qui ont en charge la gestion des canaux et des clapets qui contrôlent la circulation des eaux dans ces zones d'altitude proche du niveau moyen des eaux. Les digues consistent le plus souvent en un merlon de terre, parfois flanqué d'énrochements. Certaines digues qui avaient été aménagées loin du fleuve se retrouvent aujourd'hui menacées par l'érosion des berges en raison du déplacement latéral du lit de la Garonne.

En raison de la déprise rurale, les syndicats de propriétaires n'ont souvent plus les moyens d'assurer un entretien suffisant ou des travaux de réfection.

Le contexte réglementaire

L'Etat a renforcé le dispositif législatif et réglementaire au cours des dernières années pour renforcer la sécurité des ouvrages de protection. Les circulaires du 28 mai 1999 relative au recensement des digues et du 6 août 2003 relative à l'organisation du contrôle des digues ont abouti à la création d'une base de données nationale (BARDIGUES) qui est encore en phase d'actualisation. La consistance des ouvrages, leur état, leur situation administrative et les enjeux de l'arrière digues sont ainsi connus et sommairement caractérisés. Les digues classées comme intéressant la sécurité publique sont prioritaires pour les interventions.

Le décret du 11 décembre 2007 sur la sécurité des ouvrages hydrauliques prévoit que les digues d'une hauteur supérieure à 1 mètre et protégeant plus de 10 personnes doivent faire l'objet d'une étude de danger.

Les actions engagées par le Sméag

Le Sméag a déjà réalisé une étude sur la Garonne endiguée entre Port-Ste-Marie (47) et Castets-en-Dorthe (33) (CARA – Rivière Environnement, 1998). Cette étude portait avant tout sur le fonctionnement hydraulique de la plaine en crue et sur la stabilité des berges. Elle a contribué au diagnostic du schéma directeur d'entretien du lit et des berges élaboré par le Sméag entre 1999 et 2002.

Les risques de rupture de digues existent principalement en Gironde, où l'influence des marées, qui remonte jusqu'à Casseuil, impose des contraintes mécaniques et hydrauliques spécifiques aux ouvrages situés en haut de berge. C'est pourquoi le Sméag a été interpellé à plusieurs occasions par des acteurs locaux sur ce sujet.

En 2006, la communauté de communes de Montesquieu a sollicité le Sméag pour réaliser une étude hydraulique de la Garonne sur leur secteur, afin de définir un programme d'intervention sur leurs digues. En 2007, le Sméag a également apporté des conseils au syndicat des marais de Baurech – Le Tourne – Tabanac pour élaborer un diagnostic de leur digue menacée par l'érosion.

Le projet d'étude

La situation des digues en Gironde révèle une complexité technique (liée au fonctionnement fluvio-estuarien de la Garonne), administrative (certains ouvrages sont "orphelins" et n'ont plus de maître d'ouvrage opérationnel) et économique (la restauration des ouvrages nécessite souvent des investissements importants que les collectivités peinent à réunir).

C'est pourquoi, en concertation avec les services du Conseil Général de Gironde et du Conseil Régional d'Aquitaine, le Sméag propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude des digues sur l'ensemble de la Garonne en Gironde, qui fournira un cadre de référence technique et financier pour toutes les interventions futures.

Ce projet est à envisager en relation avec la réalisation en cours d'un référentiel de protection contre les inondations sur l'estuaire de la Gironde. Cette étude est élaborée dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat, le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, la Communauté urbaine de Bordeaux et le Syndicat Mixte du Schéma Directeur de l'Aire Urbaine de Bordeaux). Elle fournira un modèle hydraulique pour l'estuaire de l'océan jusqu'à Latresne en amont de Bordeaux pour les crues, qui permettra d'évaluer l'impact des modifications ou des créations d'ouvrages sur les lignes d'eau.

L'étude proposée par le Sméag n'irait pas aussi loin en termes de modélisation, mais devrait néanmoins permettre de caractériser le fonctionnement hydraulique de la plaine de Garonne à différents débits de crue débordante. Elle comporterait les points suivants :

- Etat des digues (localisation, linéaire, dimensions, cotes, état de conservation, végétation) : le recensement des ouvrages ayant été réalisé par la DDE, cette partie de l'étude consisterait à réaliser le diagnostic de leur état et la topographie (cotes de submersion).
- Comportement des ouvrages et des arrières digues en phase de crue débordante : il ne s'agit pas de réaliser une étude des zones inondables mais de connaître la fréquence de submersion des digues et comment elles se comportent en cas de débordement (effet de rétention éventuel, analyse d'évènements passés). La connaissance des zones inondées en cas de rupture s'appuierait principalement sur la cartographie des zones inondables et sur les PPRI.
- Analyse des enjeux : l'étude proposerait plusieurs scénarios d'aménagement pour chaque ouvrage (confortement, recul, secteurs fusibles) et chaque zone concernée, prenant en compte le fonctionnement d'ensemble de la Garonne.
- Propositions pour l'entretien et la restauration des digues : l'étude formulerait des préconisations pour l'entretien des ouvrages à enjeux et proposerait un programme chiffré de restauration et de confortement. Le recensement des structures maîtres d'ouvrage et l'évaluation de leurs capacités juridiques et financières d'intervention sont des aspects importants pour la mise en œuvre des solutions proposées.
- Modalités de gestion des palus et conciliation des enjeux agricoles et environnementaux : un zoom serait réalisé sur une ou plusieurs zones emblématiques telles que le bocage humide St-Médard-d'Eyrans – Cadaujac (la communauté de communes de Montesquieu est intéressée).

Le montant de l'opération est évalué à **300 000 €**. Elle se déroulerait sur 3 ans.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Sméag :	20 %
- Conseil général de Gironde :	10 %
- Conseil régional d'Aquitaine :	20 %
- Communauté de Communes de Montesquieu :	5 %
- Etat (fonds Barnier) :	45 %

Proposition

Il est nécessaire en 2008 de bâtir le projet en collaboration étroite avec les services de l'Etat (préfecture, DDE), du Conseil Général de Gironde et du Conseil Régional d'Aquitaine. L'objectif est d'aboutir à l'automne 2008 à un projet comportant le CCAP et le CCTP de l'étude et à un plan de financement recevant l'accord des partenaires.

C'est pourquoi je vous propose de délibérer sur le principe de cette maîtrise d'ouvrage d'études afin d'engager officiellement le Sméag dans la mise en œuvre de ce projet. Aucune inscription budgétaire n'interviendrait avant 2009.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

3.3 –Schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne : Étude d'identification des digues en Gironde

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU les demandes exprimées auprès du Sméag par les Communautés de Communes de Montesquieu et du Vallon de l'Artolie pour réaliser des études sur les digues de leur secteur ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 8 novembre 2007 ;

CONSIDÉRANT les risques engendrés par l'état de dégradation de nombreuses digues sur la Garonne en Gironde ;

CONSIDÉRANT les obligations nouvelles imposées aux gestionnaires par le décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

APPROUVE la maîtrise d'ouvrage de l'étude sur les digues de la Garonne en Gironde.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

- Sméag :	20 %
- Conseil général de Gironde :	10 %
- Conseil régional d'Aquitaine :	20 %
- Communauté de Communes de Montesquieu :	5 %
- Etat (fonds Barnier) :	45 %

DÉCIDE d'engager les démarches auprès des partenaires institutionnels et financiers pour définir les conditions techniques de réalisation de l'étude et élaborer le plan de financement définitif.

MANDATE son Président pour effectuer toutes les démarches se rapportant à la préparation de cette étude.